Mondialisation et participation du public : des passerelles à construire

Les dix ans d'existence du Comité consultatif public mixte de la Commission de coopération environnementale de l'Amérique du Nord

par Ann Bourget

L'auteure est membre du Comité consultatif public mixte de la Commission de coopération environnementale de l'Amérique du Nord. Elle est aussi conseillère municipale et membre du Comité exécutif de la Ville de Québec

Québec, le 4 juin 2004 — Les manifestations qui se sont déroulées au cours du Sommet de Québec et la création de nouvelles tribunes comme le Sommet social de Porto Allegre, ces dernières années, témoignent d'une volonté accrue du public de faire entendre sa voix sur les grands enjeux de la mondialisation. Ces événements témoignent également de l'apparition d'une ligne de faille de plus en plus accentuée entre la société civile et les instances de gouvernance de la mondialisation. Le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE), fort de l'expérience acquise en marge de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) depuis dix ans, peut servir de modèle de passerelle entre les collectivités et leurs représentants, passerelle qui permet d'enrichir les décisions et de bâtir notre avenir sur la base du dialogue.

Une mondialisation en déficit démocratique?

La mondialisation, aussi bien économique que sociale ou environnementale, est animée par des institutions et des instances internationales dont les décisions touchent de plus en plus directement le vécu individuel et collectif des citoyens du monde entier. Bien que les citoyens se fassent légitimement entendre par le biais de leurs représentants élus participant à titre officiel aux rencontres de ces institutions, ils réclament désormais de faire entendre directement leur voix dans le cadre des diverses tribunes qui président à la mondialisation.

Ceci est particulièrement vrai lorsqu'il est question d'enjeux commerciaux ou économiques comme ceux débattus par l'Organisation mondiale du commerce, dans le cadre des négociations entourant la Zone de libre-échange des Amériques ou celles du G8. Les groupes de la société civile ciblent généralement ces rencontres internationales afin d'y faire valoir des préoccupations de nature sociale, environnementale ou culturelle. Or, l'absence ou le caractère inadéquat de processus formels permettant de canaliser cette participation démocratique au sein des instances publiques internationales ont contribué aux tensions actuelles qui opposent souvent ces instances aux représentants de la société civile.

L'ALÉNA, l'environnement et la participation du public

Bien que ces tensions nous semblent récentes, elles existaient déjà lors de la négociation de l'ALÉNA en 1992. La mobilisation des groupes sociaux et environnementaux a alors mené à la signature, par les trois pays nord-américains, de deux accords parallèles de coopération, l'un dans le domaine du travail et l'autre en matière d'environnement.

L'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE) a innové à plusieurs égards, car il créait la Commission de coopération environnementale, qui accorde une grande place à la participation des citoyens des trois pays, de même que le Comité consultatif public mixte, qui agit comme passerelle entre les membres du public et les ministres de l'Environnement des trois pays signataires de l'ALÉNA (Canada, Mexique et États-Unis). Le CCPM constitue un mécanisme de participation unique à l'échelle mondiale. Il célèbre en 2004 ses dix années d'existence.

Le Comité consultatif public mixte

Le CCPM est un organe consultatif composé de 15 membres bénévoles — cinq citoyens de chacun des trois pays — qui sont nommés par leur gouvernement respectif et qui exercent leurs fonctions de façon totalement indépendante.

Favoriser la coopération continentale dans le domaine de la protection des écosystèmes et du développement économique durable et assurer la participation du public aux activités de la CCE, telle est la vision du CCPM. Au fil des ans, le CCPM a su donner une expression concrète à cette vision en définissant graduellement son rôle et ses pratiques. Ses membres ont notamment consacré beaucoup d'énergie aux processus permettant d'assurer une vaste diffusion de l'information, y compris le contenu de ses discussions avec les ministres de l'Environnement des trois pays.

Le CCPM tient des consultations publiques dans les trois pays et fournit des avis au Conseil des ministres de l'Environnement et au Secrétariat de la CCE situé à Montréal. Il prend ses décisions par consensus. Entre 1994 et aujourd'hui, le CCPM a tenu 93 rencontres, formulé 79 recommandations et établi de nombreux rapports sur le déploiement de la coopération environnementale à l'échelle nord-américaine. Ses avis portaient sur des enjeux divers tels que la gestion des produits chimiques en Amérique du Nord tel que l'interdiction du DDT au Mexique, les incidences des contaminants sur la santé des enfants, les questions relatives à la qualité de l'air, les impacts environnementaux des dispositions du chapitre 11 de l'ALÉNA sur les investissements, le maïs transgénique au Mexique et la défense de l'intégrité du mécanisme de plainte des citoyens établi par l'ANACDE.

Plus récemment, le CCPM écrivait aux ministres du Commerce et de l'Environnement des trois pays pour les inviter à tenir une rencontre conjointe des autorités du commerce et de l'environnement des trois pays, comme le prévoit l'ANACDE. La société civile réclame depuis longtemps la tenue d'une telle rencontre, mais jusqu'à maintenant, elle s'est butée à un refus systématique de la part des trois pays.

Le CCPM joue donc à la fois un rôle de défenseur des intérêts du public, de promoteur de la coopération et de partenaire du Conseil des ministres de l'Environnement. Par ses recommandations, le CCPM se fait le relais des préoccupations du public et contribue concrètement à la définition des objectifs nord-américains de coopération environnementale et à leur mise en œuvre. Ainsi, les avis du CCPM ont une influence directe sur le programme de travail de la CCE et sur les décisions du Conseil des ministres de l'Environnement de l'Amérique du Nord.

Un exemple de passerelle à promouvoir

Grâce à l'engagement exceptionnel de ses membres issus de divers secteurs et cultures, le CCPM a su gagner et conserver la confiance du public tout en se révélant un interlocuteur crédible et rigoureux pour le Conseil des ministres de l'Environnement. Ainsi, le CCPM et la CCE ont contribué à canaliser de manière constructive les énergies de la société civile et des groupes de citoyens dans le cadre d'un processus de coopération internationale. Le CCPM constitue dans cette perspective un modèle intéressant de passerelle entre les représentants du public et les instances décisionnelles internationales. C'est dans ce contexte que se tiendra la prochaine réunion ministérielle de la CCE, du 21 au 23 juin, à Puebla, au Mexique, où il sera question de l'examen décennal de l'application de l'ANACDE. Cette réunion aura pour but d'orienter les activités de la Commission au cours des dix prochaines années, de consulter le public sur les orientations à prendre et, qui sait, de renforcer l'influence de celui-ci dans le processus décisionnel.

Compte tenu des réalisations du CCPM depuis dix ans, il semble que l'expérience du Comité mérite d'être mieux connue ici et qu'elle devrait être partagée avec les autres instances de gouvernance internationale. De tels canaux de communication sont essentiels pour assurer un dialogue permanent, constructif et crédible et ainsi favoriser un rapprochement entre les préoccupations des citoyens et des citoyennes et les décisions prises à l'échelle internationale.

-30-